



Centre Communal
d'Action Sociale
Hôtel de ville
BP 100
74152 Rumilly cedex
Tél. 04 50 64 69 02

↳ Extrait du registre des délibérations du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Rumilly

L'an deux mille vingt-quatre, le 16 septembre à neuf heures,

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Rumilly, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie de Rumilly, sous la présidence de Mme Astrid CROENNE, Adjointe au Maire chargée des affaires sociales, du logement, de la petite enfance et des relations avec les aînés, Vice-présidente du CCAS.

Date de la convocation du Conseil d'Administration : 4 septembre 2024.

Nombre de membres afférents au Conseil d'Administration : 17
Nombre de membres en exercice : 16
Nombre de membres qui ont pris part aux délibérations : 14 votants dont
11 présents et 3 pouvoirs.

PRÉSENTS : Mmes Jocelyne BIJASSON, Monique BONANSEA, Béatrice CHAUVETET, Astrid CROENNE, Christine BOICHET-PASSICOS, Liliane DEBERNARDI, Julie DESBIOLLES, Marie STABLEAUX, Cécile VUILLARD
MM. Daniel GIRODIN et Claude PERRUISSET.

PROCURATIONS :

M. Jean-Noël CASSÉ a donné pouvoir à Mme Liliane DEBERNARDI
Mme Fabienne JACCOUD a donné pouvoir à M. Claude PERRUISSET
Mme Edwige LABORIER a donné pouvoir à Mme Christine BOICHET-PASSICOS.

EXCUSÉS : MM. Christian DULAC et Pierre JAY.

Mme Marie STABLEAUX a été désignée secrétaire de séance.

Délibération n° 2024-07-03

Nature de l'acte : 7. Finances locales
7.1. Décisions budgétaires

Objet : ADMISSIONS EN NON-VALEUR

Rapporteur : Mme Astrid CROENNE, Adjointe au Maire chargée des affaires sociales, du logement, de la petite enfance et des relations avec les aînés, Vice-présidente du CCAS.

Malgré les moyens mis en œuvre, Monsieur le Comptable du Trésor n'a pas pu procéder au recouvrement des dossiers portés sur l'état en pièce jointe.

Malgré les moyens mis en œuvre, Monsieur le Comptable du Trésor n'a pas pu procéder au recouvrement des dossiers portés sur l'état en pièce jointe.

En conséquence, il demande au conseil d'administration l'admission en non-valeur, pour un montant total de 1 245.45 euros, des créances détaillées en pièce jointe (annexe n°1).

Elles concernent une avance remboursable, deux factures de la crèche familiale Sucre d'Orge et une facture de la crèche Croq'Lune.

Les non-valeurs approuvées feront ensuite l'objet d'un mandat au compte 6541. Les crédits nécessaires ont été votés le 11 mars 2024 lors du vote du budget primitif 2024.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, à l'unanimité, par 14 voix POUR (11 membres présents et 3 par pouvoir),

ADMET en non-valeur, les créances détaillées en pièce jointe (annexe n°1) pour un montant total de 1 245.45 euros.

Ainsi délibéré,

Et ont signé au registre, tous les membres présents.

Pour extrait conforme,

**La Secrétaire de séance,
Marie STABLEAUX**

**L'Adjointe au Maire chargée des
affaires sociales, du logement, de la
petite enfance et des relations avec les
aînés,**

Vice-présidente du CCAS

Astrid CROENNE

Signé par : ASTRID CROENNE
Date : 17/09/2024
Qualité : DOCUMENT VICE PRÉSIDENTE CCAS



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

074-267410140-20240916-2024_07_SS_D03-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/09/2024
Publication : 18/09/2024



ÉTAT DE NON-VALEURS – CCAS DE RUMILLY – EXERCICE 2024

Numéro de la liste 6984720911

Exercice pièce	Référence de la pièce	Nom du redevable	Montant restant à recouvrer	Motif de la présentation
2022	T-178	BASSET Aurore	103,52 €	Poursuite sans effet
2019	T-93	BEAUCORNUT Cédric	680,01 €	Poursuite sans effet
2022	T-176	DE CHAVIGNY Cécile	381,92 €	Poursuite sans effet
2021	T-132	UDAF DE HAUTE SAVOIE	80,00 €	Reste inférieur au seuil des poursuites

TOTAL**1 245,45 €****État délivré pour valoir demande d'admission en non-valeurs**

Fait à Rumilly, le 31/07/2024

Signé :
Pascal GROSPIRON